

Un budget 2025 responsable et prudent

Ce mercredi 16 octobre 2024, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté son budget 2025 conjointement avec celui de la Région wallonne.

Ce premier exercice de la législature incarne clairement la volonté de cette nouvelle majorité de prendre ses responsabilités. Il pose les premiers jalons d'une politique rigoureuse évitant les mesures d'austérité tout en dégagant des moyens nouveaux pour les priorités que sont l'enseignement et l'aide à la jeunesse.

La trajectoire budgétaire pour l'ensemble des 5 années à venir a également été précisée et chiffrée. Pour rappel, l'objectif fixé par le Gouvernement consiste à ramener à l'équilibre d'ici 10 ans l'ensemble Fédération Wallonie-Bruxelles et Région Wallonne, avec un objectif intermédiaire de réduction du déficit de moitié d'ici 2029. Pour la législature 2024-2029, cet objectif intermédiaire se déclinera, d'une part, en un retour à l'équilibre pour la Région Wallonne et, d'autre part, en une stabilisation du déficit pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Nous prenons nos responsabilités et nous évitons ainsi l'austérité. Alors que depuis des semaines certains jouent sur les peurs et agitent les différents secteurs de propos alarmistes, le Gouvernement peut rassurer en annonçant que nous maintenons les rémunérations des enseignants, œuvrons pour des services publics de qualité, soutenons le tissu associatif et garantissons les investissements importants pour la transition climatique. Je veux ici saluer la solidarité dont fait preuve la Région Wallonne. C'est une des lignes de force de nos majorités. Elle est peut-être passée inaperçue en juillet. Mais ce budget d'octobre est l'occasion de la mettre en lumière. En se fixant l'objectif d'un retour à l'équilibre d'ici la fin de la législature, c'est en effet la Région Wallonne qui réalisera le plus gros des efforts budgétaires afin de revenir à des finances publiques francophones responsables mais surtout plus soutenables. » déclare Elisabeth Degryse, Ministre-Présidente et Ministre du Budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Ce Gouvernement prend clairement ses responsabilités et il est en effet important de rappeler qu'une gestion « de bonne gouvernance » ne signifie pas pour autant de mener une politique d'austérité. En matière d'enseignement, notre volonté est bel et bien de rendre le métier plus attractif dans le but de lutter contre la pénurie et de renforcer les apprentissages. Et dans ce contexte budgétaire compliqué, nous voulons aussi démontrer qu'il est possible de faire aussi bien – voire mieux -, tout en veillant à la pertinence des dépenses publiques », souligne la Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education Valérie Glatigny.

Volontaire et responsable cette nouvelle majorité a décidé de procéder à 110 millions d'économies pour éviter que le déficit se détériore en 2025.

Soucieux de montrer l'exemple, le Gouvernement réalisera une économie de 3,6 millions d'euros par rapport à 2024 grâce à la rationalisation des compétences et des cabinets et à la désignation de ministres doubles casquettes.

Le Parlement réduira lui aussi ses dépenses.

Enfin, les subventions facultatives seront réduites de 5,4 millions d'euros, tandis que, pour mettre fin à leur octroi trop souvent discrétionnaire, des nouvelles règles seront fixées renforçant la transparence et la bonne gouvernance dès 2025.

Les principales mesures budgétaires sont, outre cette amélioration de la gouvernance et cette réduction des dépenses des cabinets ministériels et du Parlement, un maintien des dotations de la plupart de organismes parastataux au niveau de 2024, la poursuite de l'implémentation du Pacte pour un enseignement d'excellence et de sa trajectoire budgétaire, tout en assurant sa soutenabilité, et une meilleure contribution des étudiants étrangers à l'enseignement supérieur.

Valorisation du métier d'enseignant et lutte contre la pénurie

Afin de lutter contre la pénurie d'enseignants, l'expérience antérieure des enseignants, venant dans une fonction en pénurie, venant d'autres secteurs professionnels sera valorisée jusqu'à 7 années s'ils viennent occuper une fonction en pénurie. Le dispositif des pools d'enseignants remplaçants sera quant à lui étendu à deux zones supplémentaires passant de 48 à 70 ETP.

Un dispositif progressif de rééquilibrage entre les différents réseaux d'enseignement permettra, d'une part, d'améliorer le financement des écoles subventionnées officielles et libres et, d'autre part, de concrétiser en dix ans le principe « un élève = un élève ».

Enfin, un investissement important dans la digitalisation de l'enseignement sera réalisé, notamment pour améliorer la scolarité des enfants malades via les outils numériques, tout comme celle de l'administration par le développement d'une plateforme digitale de la gestion de la paie des salaires du personnel enseignant.

Des moyens supplémentaires pour les jeunes et pour la transition.

Des moyens supplémentaires ont également pu être dégagés pour des politiques nouvelles essentielles.

L'**Aide à la Jeunesse** fait face à un besoin criant de moyens pour travailler à des problématiques qui ont, pour une grande partie, été identifiées lors de la précédente législature. De nouveaux moyens ont dès lors été prévus, malgré un contexte financièrement complexe, pour de nouvelles politiques qui seront initiées et développées dans la continuité de la politique menée en la matière. L'objectif prioritaire sera d'ouvrir des **places en résidentiel et en ambulatoire** en adéquation avec les besoins des jeunes et de leurs familles.

L'**accueil de la petite enfance** est un enjeu crucial de cette législature. Promouvoir un accueil de qualité pour les enfants et permettre à chaque parent qui le souhaite de trouver une place en crèche sont des objectifs qui se complètent.

Le contrat de gestion de l'ONE, qui est d'application jusque fin 2025, trace les lignes de conduite des politiques menées en faveur de l'Enfance. L'ensemble de ces politiques est financé en 2025.

Compte tenu de la situation de crise vécue par un certain nombre de crèches non subventionnées, une aide forfaitaire ponctuelle permettra de couvrir l'augmentation exceptionnelle de leurs coûts de fonctionnement (200 € par enfant).

Des politiques initiées à la fin de la législature précédentes en enfance ou en culture seront poursuivies malgré les moyens supplémentaires qu'elles requièrent. C'est tout particulièrement le cas du Programme d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires que le Gouvernement a estimé essentiel afin d'assurer un cadre adéquat aux apprentissages mais aussi de contribuer à la décarbonation énergétique. Le financement du milliard annoncé est désormais intégré dans la trajectoire budgétaire.

Une croissance contenue du déficit

Cette reprise en main des finances publiques permettra sur cette législature de stopper la croissance du déficit et ce, malgré l'impact de la hausse de la cotisation de responsabilisation pension (+267 millions d'euros annuels d'ici 2029), du financement du Plan d'investissement exceptionnel (en moyenne 200 millions d'euros annuels de 2025 à 2029), d'une hausse des charges d'intérêt (+329 millions d'euros annuels d'ici 2029) et de la détérioration de la clé élèves (168 millions d'euros de recettes annuelles en moins d'ici 2029).

Selon les prévisions actuelles, le déficit devrait donc s'élever à 1.287 millions d'euros en 2025 contre 1.225 millions d'euros en 2024.

Si une légère hausse du déficit est encore à prévoir en 2026, l'effet des politiques mises en œuvre devrait en revanche permettre de réduire progressivement celui-ci à partir de 2027, conformément à la trajectoire de stabilisation fixée.

La nature des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles impose cette approche évolutive. Elle témoigne de la volonté du Gouvernement de faire preuve de responsabilité comme de son rejet d'une brutale austérité.

Contacts :

CABINET D'ELISABETH DEGRYSE

Marc Debont | Porte-parole

0473/98.08.75 – marc.debont@gov.cfwb.be

CABINET DE VALERIE GLATIGNY

Johanne Moyart | Porte-parole

0473/ 50.65.67 – johanne.moyart@gov.cfwb.be

CABINET DE VALERIE LESCRENIER

Séverine Cirlande | Porte-parole

0478/42.00.97 – severine.cirlande@gov.wallonie.be

CABINET DE JACQUELINE GALANT

Gillian Hermand | Porte-parole

0493/71.99.04 – gillian.hermand@gov.wallonie.be

CABINET D'ADRIEN DOLIMONT

Stéphanie Wyard | Porte-parole

0473/80.66.47 – stephanie.wyart@gov.wallonie.be

CABINET D'YVES COPPIETERS

Jérôme Hardy | Porte-parole

0497/54.02.51 – jerome.hardy@gov.wallonie.be